

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2010

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, FRECHOU, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, TOURAINE, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, MAILLET, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Louis REY à Gérard FRECHOU
Jean-Marie GOUINEAU à Jacques CARSUZAA

Suppléants : Henri LESPOUNE suppléant de André MINJUZAN
Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Jean LABERDESQUE Jean MOUSTALET
Eliane BELLEGARDE suppléante de Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Excusés : Aimé SOUMET

RAPPORT N° 6a

CENTRE DE COLLECTE : ENGAGEMENT DE L'OPERATION

M. BELLOT indique que par délibération du 30 juin 2010, votre assemblée a approuvé le projet de création d'un centre de collecte en remplacement de celui de la gare d'Oloron qui s'avère vétuste et inadapté aux besoins actuels des éleveurs locaux.

La poursuite des réflexions menées depuis a permis d'identifier un site plus propice à l'accueil de cet équipement. Il s'agit de la parcelle C n° 879 p d'une superficie de 1346 m2 appartenant à la commune de Lédeux, située en retrait de la RD 27 entre Lédeux et Verdets et classée en zone agricole au niveau PLU.

La zone concernée accueille déjà des activités : la CUMA, l'atelier communal, un pont bascule, la déchetterie du SICTOM.

De plus, cette parcelle est desservie en voirie et réseaux divers et est équipée d'une dalle béton qui pourrait recevoir le bâtiment et d'un pont bascule public qui serait utilisé pour la pesée des animaux, ce qui permettrait de limiter de façon substantielle le coût de l'opération.

La commune de Lédeux a délibéré le 20 septembre 2010 et a proposé un coût de cession de 8 000 € pour le terrain et 7 000 € pour le pont bascule.

Le montant de l'opération est estimé à 220 000 € HT environ dont :

- Acquisition terrain et pont bascule (y compris frais) = 15 500 €
- Etudes = 10 000 €
- Aménagement voirie et réseaux divers = 47 000 €
- Bâtiment et équipement intérieur = 147 500 €
-

Cet équipement d'intérêt communautaire serait subventionné à hauteur de 70 % :

- Etat (DDR) : 25 % ; ce projet est d'ores et déjà pris en compte dans le programme DDR 2010
- Conseil Régional d'Aquitaine : 20 %
- Conseil Général 64 : 25 %

L'élaboration du permis de construire et une mission de maîtrise d'œuvre partielle (DCE) pour le bâtiment ont été confiées au cabinet ATILIX qui est déjà intervenu sur le site (déchetterie), pour un montant de 3 500.00 € HT.

Il conviendra également de désigner un coordonnateur SPS.

La consultation des entreprises pourra être engagée dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics.

Pour le financement, une opération nouvelle sera créée au Budget Général, intitulée « Centre de Collecte » (n° 135), qui fera l'objet d'une décision modificative.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** la construction du centre de collecte sur la commune de Lédeux
- **AUTORISE** M le président à acquérir le terrain et le pont bascule et signer les actes correspondants
- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** M le président à déposer le permis de construire
- **AUTORISE** M le président à signer les contrats de Maîtrise d'œuvre et de mission SPS
- **AUTORISE** M le président à engager la consultation des entreprises et signer les marchés correspondants
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès le l'Etat, du Conseil Régional et Conseil Général
- **VOTE** les crédits nécessaires qui seront inscrits au Budget Général

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 septembre 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY